

## [Texte]

The Alberta Soft Wheat Growers Association represents over 2,200 producer-farmers of soft white spring wheat. The industry has evolved from a few hundred acres 50 years ago to the most widely grown irrigated crop in Alberta, over 400,000 acres generating in excess of \$100 million annually today.

The Alberta Soft Wheat Growers Association finds the Prairie Grain Advance Payments Act very inequitable towards the high production levels and the intensive management of irrigated wheat producers, as it is based upon quota acres, not production. For this crop year, the cash advance for wheat is based on the following formula: total acres for all wheats times 0.27 tonnes times \$87 equals the acres times \$23.49 per acre.

As an example of this inequity, the dryland wheat grower, approximately 20 bushels for an average yield, receives cash advance for about one-half of his production; the irrigated wheat grower, 80 bushels per average acre yield, receives cash advance for about one-eighth of his production. The costs of production per tonne are similar in each case.

Since a producer's costs are based on production and not acres, the program should be based on crop production in the bin after harvest. This would eliminate the inequities in the present program.

It is understood that legislation to this effect had been introduced in the last session of Parliament and first reading had taken place. We would encourage that such legislation be reintroduced as soon as possible—and we would like to acknowledge that the second reading has taken place, and we are very much appreciative of that.

Our second concern has to do with domestic pricing. At first glance, a higher domestic price for wheat seems like a good tool to alleviate some of the problems agriculture is having with depressed world grain prices. The problem with increasing the domestic price is that it creates a good deal of other problems.

The millers and the bakers have renounced higher domestic prices, and with good reason. At the present price, already cheaper flour and pasta and even baked goods are finding their way into our domestic market. It would follow, then, that setting the domestic price higher would encourage even more of this kind of activity. Unless the government is prepared to step in and stop this, we could lose a good deal of our own market.

A higher domestic price could well see the west losing its share in the domestic market. Since farmers in the east are not under the jurisdiction of the Canadian Wheat Board, they could undercut the Wheat Board price and capture a greater share of the domestic market.

## [Traduction]

L'Alberta Soft Wheat Growers Association représente plus de 2,200 producteurs-agriculteurs de blé de printemps blanc tendre. Cette culture, qui n'intéressait que quelques centaines d'acres, est devenue maintenant la plus grande culture d'irrigation en Alberta, avec une superficie de plus de 400,000 acres, dégageant un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars par an de nos jours.

Notre association considère que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies traite de façon très inéquitable les producteurs de blé par irrigation, qui pratiquent une culture intensive de haut rendement, la formule de calcul étant basée sur la superficie cultivée et non pas sur le chiffre de production. Pour cette campagne agricole, le paiement anticipé pour le blé est calculé sur la base de la formule suivante: superficie cultivée totale pour toutes les variétés de blé multipliée par 0,27 tonne, multipliée par 87\$ égale la superficie multipliée par 23,49\$ par acre.

Pour vous donner un exemple de cette inéquité, les producteurs pratiquant la culture extensive du blé, qui ont un rendement moyen d'environ 20 boisseaux, reçoivent une avance égale à environ la moitié de leur production; les producteurs de blé par irrigation, avec un rendement moyen de 80 boisseaux par acre, ne reçoivent une avance que pour un huitième de leur production. Le prix de revient par tonne est similaire dans les deux cas.

Les frais de production étant fonction du tonnage et non pas de la superficie cultivée, le programme devrait être basé sur le tonnage engrangé après la récolte. Ceci éliminerait les inéquités actuelles.

Nous croyons savoir qu'un projet de loi en ce sens a été déposé durant la dernière session du Parlement et qu'il a été adopté en première lecture. Nous invitons le gouvernement à réintroduire ce projet de loi aussi rapidement que possible—et nous savons aujourd'hui que la deuxième lecture a eu lieu et nous nous en félicitons.

Notre deuxième préoccupation intéresse le prix intérieur. À première vue, un relèvement du prix intérieur du blé paraît être un bon moyen de résoudre une partie des problèmes que le faible niveau du cours mondial des céréales pose à l'agriculture. La difficulté associée à un tel relèvement est qu'il engendrerait toute une série d'autres problèmes.

Les minotiers et les boulangers ont renoncé à un prix intérieur plus élevé et ils ont pour cela de bonnes raisons. Au prix actuel déjà, nous subissons la concurrence des importations de farine, de pâtes alimentaires et même de produits de boulangerie dont le prix est inférieur au nôtre. Il s'ensuit donc que le relèvement du prix intérieur gonflerait encore davantage ces importations. À moins que le gouvernement n'intervienne pour les limiter, nous risquerions de perdre une bonne partie de nos débouchés.

Une hausse des prix intérieurs pourrait bien résulter en une diminution de la part du marché intérieur de l'agriculture de l'Ouest. Dans la mesure où les producteurs de l'Est ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé, ils pourraient vendre à des prix inférieurs à celui de la Commission et accaparer ainsi une plus grande part du marché intérieur.